



Promesse d'achat et refus bancaire

Par **st78**, le **18/02/2008** à **17:58**

Bonjour,

Nous avons signé une promesse d'achat pour un fond de commerce, à ce titre nous avons versé 7 500 Euros à l'agence immobilière à valoir sur ces honoraires.

Nous avons déposé des demandes d'emprunt auprès de cinq banques

La première banque nous a refusé le crédit estimant que le fond de commerce était trop cher.

La deuxième banque nous a accordé que 50 % du montant de l'emprunt

Pouvons-nous à ce stade annuler la promesse de vente ou devons attendre la réponse des autres banques sachant que le délai d'un mois est aujourd'hui écoulé

Merci de votre réponse

Par **Erwan**, le **18/02/2008** à **21:19**

Bjr,

il faut vous référer aux clauses de votre engagement. Il y a sans doute une condition suspensive, selon laquelle la vente ne sera parfaite qu'après obtention de votre financement.